

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VANNE**

SEANCE DU 04 MAI 2023

COMPT E - R E N D U

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Qui ont pris part à la
délibération : 7

Date de la convocation :

27/04/2023

Date d'affichage : **05/05/2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai 2023, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Joël MONGIN**, Maire.

Présents : M. Joël MONGIN, M. Bastien CHARPIOT, M. Michel BOURGEOIS, Xavier GROSJEAN, Mme Catherine LAMBLIN, Mme Patricia MAZET,

Absent excusé : M. Gilbert LEFFOND donnant procuration à M. MONGIN

Absentes : Mme Cynthia COLOMBIANO, Mme Virginie PERRON

Secrétaire de séance : Bastien CHARPIOT

Ordre du Jour :

- * Désignation du secrétaire de séance,
- * Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 27/03/2023
- * Prix de l'eau
- * Nouveau projet de réfection des trottoirs
- * Création d'une écluse pour l'arrêt de bus
- * Questions diverses.

Approbation du procès verbal

Le procès-verbal de la séance ordinaire en date du 27 mars 2023 est approuvé sans observation par les membres présents.

Objet de la délibération – PRIX DE L'EAU

Monsieur le maire présente les conditions d'obtention d'une subvention du Conseil départemental pour l'installation d'une filtration de l'eau distribuée. Le prix actuel de l'eau est trop bas pour obtenir cette subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réviser le prix de vente de l'eau, par tranche et de ne pas augmenter la redevance compteur (selon délibération n°30-2021-04-14 du 14/04/2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Accepte l'augmentation des tarifs de l'eau à compter de l'année 2023 comme suit :

- **1^{ère} tranche : 1.03 € / m3**
- **2^{ème} tranche : 0.91 € / m3**
- **3^{ème} tranche : 0.84 € / m3**
- Redevance compteur : 40 / an
- Fermeture et réouverture compteur 250 € par intervention.

Dit que ces tarifs sont applicables à compter de la facturation de **juin 2023**.

VOTE : 2 voix CONTRE – 4 voix POUR– 1 ABSTENTION

Objet de la délibération – REFECTION DES TROTTOIRS

Monsieur le Maire présente le projet modifié de l'aménagement et de la sécurisation de la traversée du village le long de la RD 101.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications apportées.

Objet de la délibération – REFECTION DE L'ECLUSE POUR L'ARRET DE BUS

Initialement prévue au projet de réfection des trottoirs le long de la RD 101, l'écluse prévue à l'arrêt de bus est finalement abandonnée par le Conseil municipal après en avoir délibéré,

VOTE : 3 voix CONTRE – 1 voix POUR – 3 ABSTENTIONS

Séance levée à 22h15

Le Maire, Joël MONGIN